

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 21 mars 2024 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2024 ;
Vu la note de service du 03-07-2023 parue dans le bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2023 ;

L'Administrateur Provisoire de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour les postes n°329 à la Faculté des sciences du sport ;

ARTICLE 2 La commission est composée de :

M.VIALA François	Président
M. BEAUDAERT Yann	Titulaire
Mme BOCCHIALINI Karine	Titulaire
Mme ETCHEVERRY Julie	Titulaire
M.HAUTBOIS Christopher	Titulaire
M. JAOUI Olivier	Titulaire
M. KAISER Sébastien	Titulaire
Mme MICHEL Sophie	Titulaire
Mme LOISEAU Isaline	Titulaire
M.ROBILLARD Bruno	Titulaire
M. UHLRICH Gilles	Titulaire
M.WASYLYK Éric	Titulaire
M. BERRET Bastien	Suppléant
M. BONY Olivier	Suppléant
Mme CHARRIER Dominique	Suppléante
M.DUSSEAULX Stéphane	Suppléant
M.GODIN Philippe	Suppléant
M. IMINE Yann	Suppléant
Mme LABOURDETTE Claudie	Suppléante
M. LABSY Zakaria	Suppléant
M. LANGER Mathieu	Suppléant
M. MICHEL Didier	Suppléant

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 24/04/2024


Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY